



Où enregistrer une délégation de pouvoirs

Par **oniris**, le **21/08/2012** à **11:48**

Bonjour,
Question simple, mais j'ai été incapable d'y trouver réponse sur google:
Où enregistre-t-on les délégations de pouvoirs

Par **trichat**, le **21/08/2012** à **15:26**

Bonjour,
Tout acte sous-seing privé peut faire l'objet d'un enregistrement, ce qui lui confère date certaine.
Pour ce faire, munissez-vous d'un document original ou d'une copie de préférence certifiée à l'original au service des finances publiques de votre lieu d'habitation ; vous serez dirigé par le bureau de l'enregistrement qui procédera à la formalité contre quelques dizaines d'euros.
C'est pas plus compliqué.
Cordialement.